



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/177
16 mai 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 37 de la liste préliminaire*

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Lettre datée du 13 mai 1991, adressée au Secrétaire général par
le Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid

J'ai l'honneur de porter à votre attention la Déclaration de Los Angeles ci-jointe qui a été adoptée lors du Colloque sur les relations culturelles et universitaires avec l'Afrique du Sud, tenu le 12 mai 1991 à Los Angeles (Californie).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de la liste préliminaire.

Le Président par intérim du Comité
spécial contre l'apartheid

(Signé) Jai Pratap RANA

* A/46/50.

ANNEXE

Déclaration de Los Angeles

Trois ans après la tenue à Athènes du premier Colloque culturel contre l'apartheid, artistes et intellectuels d'Afrique du Sud et d'autres régions du monde se sont réunis à Los Angeles en mai 1991 sous l'égide du Comité spécial contre l'apartheid pour examiner les relations culturelles et universitaires avec l'Afrique du Sud à la lumière de l'évolution récente de la situation dans ce pays.

Nous, participants, reconnaissons que, depuis le Colloque d'Athènes, des mesures ont été prises en vue d'éliminer l'apartheid. Nous constatons toutefois que les autorités sud-africaines n'ont pas pleinement répondu aux exigences formulées dans la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée par consensus, dans le but de créer un climat propice à l'ouverture de négociations. Elles ne se sont pas non plus attaquées au legs du racisme institutionnalisé et de l'apartheid en dépit de leur intention déclarée d'abroger les lois fondées sur l'apartheid.

Nous sommes profondément préoccupés par l'escalade inouïe de la violence. Si les mouvements de libération, les églises et autres groupes s'efforcent de résoudre le problème de la violence, les autorités, quant à elles, ne sont toujours pas disposées à mettre un terme à la violence en agissant de manière décisive et impartiale, en dépit de tous les moyens dont elles disposent. A ce propos, les participants, compte tenu de cette situation explosive, rejettent l'idée même de considérer comme nécessité "traditionnelle" ou "culturelle" le port d'armes de quelque type que ce soit.

Nous estimons qu'il faut poursuivre les efforts d'information pour détruire le mythe selon lequel l'apartheid a déjà été éliminé. A ce propos, nous estimons qu'en cette étape décisive de la lutte, il faudrait maintenir les pressions jusqu'à l'établissement d'une constitution non raciale et démocratique, et apporter une assistance aux organisations anti-apartheid conformément à la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et aux résolutions ultérieures.

Nous réaffirmons la politique de boycottage culturel arrêtée à Athènes et approuvée par la suite par l'Assemblée générale des Nations Unies, et qui engageait les gouvernements, les organisations et les particuliers à se garder de toutes relations culturelles ou universitaires avec l'Afrique du Sud à moins que celles-ci n'aient pour objet et pour effet de contrecarrer l'apartheid et de fournir l'assistance voulue aux organisations anti-apartheid et aux couches désavantagées de la société sud-africaine.

Nous saluons l'initiative tendant à la création d'un organisme culturel cadre impartial et invitons instamment à le mettre en place rapidement en vue de faciliter les consultations entre les milieux artistiques et intellectuels internationaux et l'organisme en question en application de la politique susmentionnée.

Les relations universitaires avec l'Afrique du Sud doivent avoir pour objectif premier de corriger les funestes déséquilibres que l'apartheid a créés dans l'enseignement. D'une manière générale, le libre transport en direction de l'Afrique du Sud de publications, de créations musicales, de films et d'autres formes et créations artistiques ne doit être encouragé que dans la mesure où ces créations contribuent à la naissance d'une culture non raciale fondée sur des valeurs démocratiques et humanistes.

Les écrivains et artistes étrangers doivent être encouragés à aider à collecter des fonds en faveur des organisations non raciales d'Afrique du Sud, à former les artistes sud-africains et à appuyer les programmes communautaires pertinents.

Il faudrait rendre hommage comme il se doit aux artistes, intellectuels et personnalités du monde du spectacle qui ont apporté une immense contribution à la lutte contre l'apartheid au fil des années.

Nous engageons les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les particuliers à renoncer à entretenir des relations culturelles et universitaires ou d'échanges avec les institutions sud-africaines qui pratiquent l'apartheid.

Nous invitons le Comité spécial contre l'apartheid à adopter la politique recommandée par le Colloque et à en suivre l'application en consultation avec l'organisme culturel impartial qu'il est prévu de créer en Afrique du Sud.

Nous réaffirmons notre attachement et notre soutien indéfectible à la lutte que le peuple sud-africain mène pour l'avènement d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.
